

COMMUNE D'ALLONDRELLE-LA-MALMAISON

Conseil Municipal en date du 29 janvier 2010.

Réuni à 19H30, sous la présidence de Jean-François MARIEMBERG, Maire.

Etaient présents MARIEMBERG Jean-François Maire, CLAUDET Eric, adjoint aux finances et à la Communication, BOUS Xavier, adjoint aux travaux, BLANCHETETE Daniel adjoint à l'environnement, Mme BROUTIN Claudine adjointe aux affaires sociales, Mmes LE LOUARN Françoise, LEPAGE Isabelle, MM. ARNOULD Jacques, BUDIN Eric par procuration à BLANCHETETE Daniel, MONIOT Gérard, PETRUZZELLI Nicolas, , PEIXOTO Pascal, CAPART François et BLANCHETETE Gilbert par procuration à MARIEMBERG Jean-François.

Absent excusé : M. DEPIESSE Alain.

1. Travaux en forêt.

Pour 2010, le garde forestier a proposé, à la commune, des travaux de régénération naturelle avec ouverture de cloisonnements dans la parcelle n°5 sur une surface de 12 HA, pour un montant de 7 000 € HT. Compte tenu de l'exploitation actuelle de la parcelle pour les affouages, le conseil décide de reporter à une année prochaine, les travaux.

2. Virements de crédits.

Comme chaque année, un état des restes à réaliser en investissement est établi pour permettre de poursuivre les opérations d'investissement avant le budget primitif de la commune. Afin de payer la facture d'achat du piano à gaz, il est nécessaire de procéder au virement de crédits suivant : article 2313 - 704 : - 3820.85 € Article 2158 - 714 : + 3820.85 €. L'opération sera reprise au budget primitif.

3. Transfert de compétence à la CCPL - Tourisme.

Par délibération, le conseil communautaire a décidé à la majorité le transfert de la compétence "tourisme".

Cette compétence comporte les points suivants :

- restauration et valorisation du petit patrimoine et des sites ayant un intérêt touristique,
- fonctionnement de l'offre de tourisme,
- promotion et valorisation des atouts touristiques du territoire,
- mise en place de parcours touristiques,
- aide à la création de chambres d'hôtes et de tables d'hôtes, de fermes de découvertes et fermes auberges.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, refuse à l'unanimité le transfert de la compétence.

4. Transfert de compétence à la CCPL - Affaires culturelles.

Par délibération, le conseil communautaire a décidé à la majorité le transfert de la compétence "affaires culturelles".

Cette compétence comporte les points suivants :

- Organisation de manifestations et spectacles culturels d'intérêt territorial (théâtres, variétés, cinémas, concerts) ou s'inscrivant dans un partenariat transfrontalier
- Aménagement, création de tous les outils nécessaires à la mise en place sur le territoire de la CCPL, d'une politique culturelle à l'exception de leur gestion
- Bibliothèques - médiathèques,
- Concerts JMF (Jeunesses Musicales de France).

Sont exclues les fêtes patronales et la vie associative locale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 2 voix pour, 1 abstention et 11 voix contre de refuser le transfert de la compétence.

5. Gratuité des Transports scolaires

A la lecture des délibérations prises par la commune de Charency-Vezin et par le Syndicat du Pays de Charency-Vezin, au sujet du financement du transport scolaire, le conseil municipal décide à l'unanimité, de voter la motion proposée en vue de maintenir la gratuité des transports. La présente motion sera annexée au registre des délibérations.

6. Subvention DRAC.

Par délibération du 26 septembre 2009, le conseil a sollicité la DRAC en vue d'obtenir une subvention de 30% pour la restauration du bas-relief en bois du 17^{ème} siècle, "l'Assomption" situé à l'église de La-Malmaison. Lors d'une rencontre avec le directeur régional, en décembre 2009, le maire a sollicité la Direction afin d'obtenir une subvention plus importante en raison de l'effort déjà fourni l'année précédente pour restaurer le patrimoine classé.

Par lettre du 7 janvier 2010, la Direction Régionale des Affaires Culturelles sollicite le Conseil municipal afin qu'il se prononce une nouvelle fois sur la demande de subvention, compte tenu du souhait de voir la subvention augmentée à hauteur de 40 % du coût hors taxes.

Après en avoir délibéré, le conseil sollicite la DRAC pour une subvention à hauteur de 40% des travaux HT. Le plan de financement sera ajusté en conséquence.

7. Bilan de l'eau 2009.

Le maire rappelle que pour bénéficier d'une aide à la gestion de l'eau potable versée par l'Agence de l'Eau, un rapport annuel sur la gestion du service doit être établi chaque année.

Le maire donne lecture au conseil du rapport qui sera annexé au registre de délibération. Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité, le bilan 2009 de l'eau.

INFORMATION AU CONSEIL.

Plan Local d'Urbanisme :

Le maire informe le conseil qu'une réunion avec les différentes administrations va avoir lieu en février 2010. Les membres de la Commission du PLU sont invités à y participer.

Eoliennes :

Lors de la dernière réunion de Conseil, une information avait été donnée selon laquelle le Comité départemental des paysages et des sites avait émis un avis favorable au projet de Zone de développement éolien (ZDE) sur le territoire de notre commune.

Le préfet de Meurthe-et-Moselle a confirmé cette décision, en acceptant la création de la ZDE par arrêté du 17 décembre 2009.

Un comité départemental éolien s'est tenu le 24 janvier 2010 à la Direction Départementale du Territoire (ex-DDEA) en présence du maire et de la société JUWI. Le projet de permis de construire a été présenté et expliqué sous l'angle technique. Il est désormais nécessaire de terminer le PLU pour déposer le permis.

Antenne de téléphonie mobile.

Comme prévu lors de la dernière réunion, le projet d'antenne s'est bien concrétisé. Le mât a été posé dans le courant de la semaine dernière. Il reste au Conseil Général à terminer la rénovation du chemin d'accès. Puis, le premier opérateur appelé à installer son émetteur-récepteur sera SFR, BOUYGUES suivra et ORANGE devrait être le dernier à s'y installer.

S'agissant du WIFIMAX, l'installation est prévue pour le 2^{ème} semestre 2010.

Ecole Numérique rurale.

Les travaux d'installation de l'ENR ont pris du retard en raison de la rupture du stock de matériel chez notre fournisseur. Le dossier est suivi en accord avec l'inspection de l'Education Nationale de Longwy.

Le maire,

J-F MARIEMBERG.